

# 20180612-Nouvelles démarches Carte d'Identité



Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport...

Vous devez vous adresser à une mairie en capacité de produire des documents biométriques :

<http://www.castanet-tolosan.fr/restez-informes/rendez-vous-passeport>

<http://www.mairie-muret.fr/liste-des-formalites-administratives>

**La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.**